

Cahier de programme
Optique et lunetterie
160.A0

Adopté par le comité de programme le 30 mai 2023

Avis favorable de la commission des études le 16 janvier 2024

Adopté par le conseil d'établissement le 20 février 2024

Équipe de rédaction du cahier de programme

- ✚ Marilyn Caron, enseignante
- ✚ Manon Fontaine, enseignante
- ✚ Marie-Ève Dupuis-Roussil, conseillère pédagogique

Équipe de révision

- ✚ Karine Denis, enseignante
- ✚ Pascale Dupaul, directrice adjointe des études
- ✚ Marie-Anne Smith, conseillère pédagogique
- ✚ France Perreault, technicienne en information

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture, et ce, sans discrimination d'aucune sorte.

Table des matières

PRESCRIPTIONS MINISTÉRIELLES	4
BUTS DU PROGRAMME	4
OBJECTIFS DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE.....	5
PROFIL DE SORTIE	6
LOGIGRAMME DE COMPÉTENCES	9
GRILLE DE PROGRAMME	10
DESCRIPTION DES COURS – FORMATION SPÉCIFIQUE	11
ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME	18
1. PRÉSENTATION	18
2. DÉFINITION	18
3. OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE	18
4. DESCRIPTION DU CADRE DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE	19
5. INTÉGRATION DE LA FORMATION GÉNÉRALE	20
6. LIEN AVEC LE PROFIL DE SORTIE	20
7. RÉUSSITE DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE	21
8. DROIT DE REPRISE.....	21

Prescriptions ministérielles

Publication : 1996

Nombre d'unités : 90.33

Durée totale : 2 670 heures contacts

Formation générale : 660 heures contacts

Formation spécifique : 2 010 heures contacts

Buts du programme¹

L'opticienne ou l'opticien d'ordonnances doit, après analyse de l'ordonnance, déterminer les caractéristiques des lentilles ophtalmiques nécessaires, conseiller et assister la clientèle dans le choix de montures, fabriquer et, au besoin, réparer des lunettes. L'opticienne et l'opticien d'ordonnances doivent également ajuster des lunettes et des lentilles cornéennes et assurer un suivi auprès de leurs clientes et clients. Ces techniciennes et techniciens en orthèses visuelles sont ainsi souvent appelés à résoudre des problèmes dont la solution réside dans un ajustement précis et minutieux de l'orthèse. Leur niveau de responsabilité est important dans la mesure où les décisions prises ont une incidence sur l'acuité visuelle et la santé oculaire de leurs clientes et clients.

Conformément aux buts généraux de la formation technique, ce programme vise :

- à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire à lui permettre de réaliser correctement, avec des performances acceptables au seuil d'entrée sur le marché du travail, les rôles, les fonctions, les tâches et les activités de la profession;
- à favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par une connaissance du marché du travail en général ainsi qu'une connaissance du contexte particulier de la profession choisie;
- à favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels;
- à favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par une sensibilisation à l'entrepreneurship.

¹ Extrait du *Devis ministériel Techniques d'orthèses visuelles – 160.A0*. Ministère de l'Éducation. 1996. Pages 5 et 7.

Objectifs de la formation spécifique

63.67 unités, 2 010 heures d'enseignement

- 00C4 *Analyser la fonction de travail.*
- 00C5 *Établir des liens entre des principes d'optique et l'utilisation de lentilles ophtalmiques.*
- 00C6 *Analyser les relations entre les modes d'infection ainsi que les modes de prévention et de contrôle antimicrobiens.*
- 00C7 *Expliquer les interventions effectuées par les autres ressources professionnelles de l'optique.*
- 00C8 *Déterminer les caractéristiques des lentilles de lunetterie.*
- 00C9 *Communiquer avec la clientèle et les ressources professionnelles.*
- 00CA *Utiliser des techniques de vente.*
- 00CB *Conseiller une cliente ou un client dans le choix des lentilles de lunetterie.*
- 00CC *Conseiller une cliente ou un client dans le choix d'une monture.*
- 00CD *Fabriquer et réparer des lunettes.*
- 00CE *Livrer des lunettes.*
- 00CF *Reconnaître des indices d'anomalie oculaire.*
- 00CG *Établir des liens entre des phénomènes chimiques et le domaine ophtalmique.*
- 00CH *Déterminer les caractéristiques des lentilles cornéennes.*
- 00CJ *Résoudre des problèmes liés au domaine ophtalmique.*
- 00CK *Appliquer des techniques de gestion d'entreprise.*
- 00CL *Livrer des lentilles cornéennes.*
- 00CM *Assurer le suivi après-vente des lentilles cornéennes.*
- 00CN *Appliquer les lois et les règlements liés à la pratique professionnelle.*
- 00CP *Dispenser des services professionnels.*

Profil de sortie

Adopté en comité de programme le 9 février 2023

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *Optique et lunetterie* (160.AO) vise à former des personnes aptes à exercer la profession d'opticien d'ordonnances. L'opticien d'ordonnances dispense des services professionnels afin de fournir un produit ou un service à la clientèle qui désire corriger un problème de vision tout en respectant son profil et ses besoins. Pour ce faire, il est appelé à travailler en étroite collaboration avec d'autres ressources professionnelles du domaine de l'optique. De plus, il est souvent appelé à résoudre des problèmes dont la solution réside dans un ajustement précis et minutieux.

(Inspiré du Devis ministériel, MESRST, page 5).

ACTIVITÉS DE TRAVAIL VISÉES PAR LE PROGRAMME

À l'issue de la formation, l'étudiant doit être capable de :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Communiquer avec la clientèle.• Analyser le profil, les besoins et l'ordonnance du client.• Conseiller et assister la clientèle sur le choix d'une monture.• Déterminer les caractéristiques des lentilles ophtalmiques.• Fabriquer et réparer des lunettes. | <ul style="list-style-type: none">• Livrer des lunettes.• Sélectionner et ajuster des lentilles cornéennes.• Utiliser des techniques de vente.• Résoudre des problèmes.• Assumer la gestion d'un bureau. |
|--|--|

MARCHÉ DU TRAVAIL

Milieus de travail :

Travailler dans un bureau d'optique :

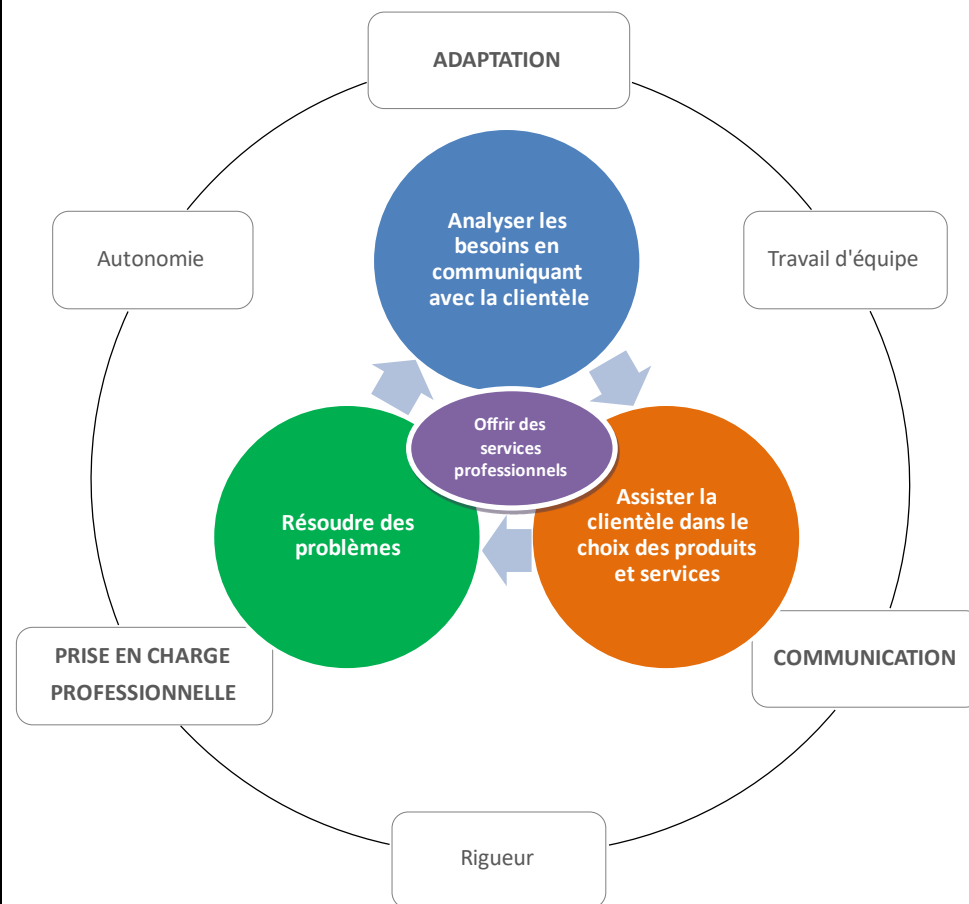
- Employé
- Directeur
- Propriétaire

Travailler dans un laboratoire.

Travailler dans des cliniques de correction de la vue au laser.

Compétences et savoir-être en *Optique et lunetterie*

<ul style="list-style-type: none"> Analyser la fonction de travail (00C4) Appliquer des techniques de gestion d'entreprise (00CK). Dispenser des services professionnels (00CP). Appliquer les lois et les règlements liés à la pratique professionnelle (00CN).
<ul style="list-style-type: none"> Établir des liens entre des principes d'optique et l'utilisation de lentilles ophtalmiques (00C5) Analyser les relations entre les modes d'infection ainsi que les modes de prévention et de contrôle antimicrobiens (00C6) Établir des liens entre des phénomènes chimiques et le domaine ophtalmique (00CG). Reconnaître des indices d'anomalie oculaire (00CF). Expliquer les interventions effectuées par les autres ressources professionnelles de l'optique (00C7). Communiquer avec la clientèle et les ressources professionnelles (00C9)
<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi après-vente des lentilles cornéennes (00CM). Résoudre des problèmes liés au domaine ophtalmique (00CJ).
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les caractéristiques des lentilles de lunetterie (00C8). Conseiller un client dans le choix des lentilles de lunetterie (00CB). Conseiller un client dans le choix d'une monture (00CC). Fabriquer et réparer des lunettes (00CD). Déterminer les caractéristiques des lentilles cornéennes (00CH). Utiliser des techniques de vente (00CA). Livrer des lentilles cornéennes (00CL). Livrer des lunettes (00CE).



Particularités du programme

Ordre professionnel	Formule Alternance travail-études (ATE)	Les savoir-être essentiels	L'apprentissage dans l'action	Profil TIC des étudiants
<p>Au Québec, pour porter le titre d'opticien d'ordonnances et pour exercer la profession, il faut être membre de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.</p>	<p>Deux stages rémunérés durant l'été et répartis sur une période de 8 à 12 semaines en alternance avec les sessions d'études.</p>	<p>Des savoir-être ont été ciblés afin de former des opticiens de qualité.</p> <p>Savoir-être professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation • Communication • Prise en charge professionnelle <p>Autres savoir-être présents dans les critères de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect • Rigueur • Autonomie • Travail d'équipe 	<p>Un programme de formation développé par des enseignants soucieux d'offrir un enseignement répondant aux besoins actuels du marché.</p> <p>La formation est axée sur la pratique où l'étudiant est au cœur de ses apprentissages dans des laboratoires et dans une clinique-école.</p>	<p>En plus de la maîtrise des logiciels spécialisés du domaine de l'optique et les habiletés liées à la recherche, le traitement et la présentation de l'information, la communication et la collaboration sont développées.</p>

Savoir-être professionnels :

- **Adaptation** : « Action de s'ajuster à une nouvelle situation, à de nouvelles circonstances ou de nouveaux événements en modifiant [...] sa pratique en fonction du changement ».²
- **Communication** : « Savoir-être qui se manifeste par la capacité d'utiliser un style, un ton et une terminologie adaptés à la personne et aux circonstances ». [Professionnelles].³
- **Prise en charge professionnelle** : « Capacité du sujet à investir énergie et ressources dans une action professionnelle pour assurer une prestation de services de qualité qui répondent aux besoins du client selon les exigences de la situation ».⁴

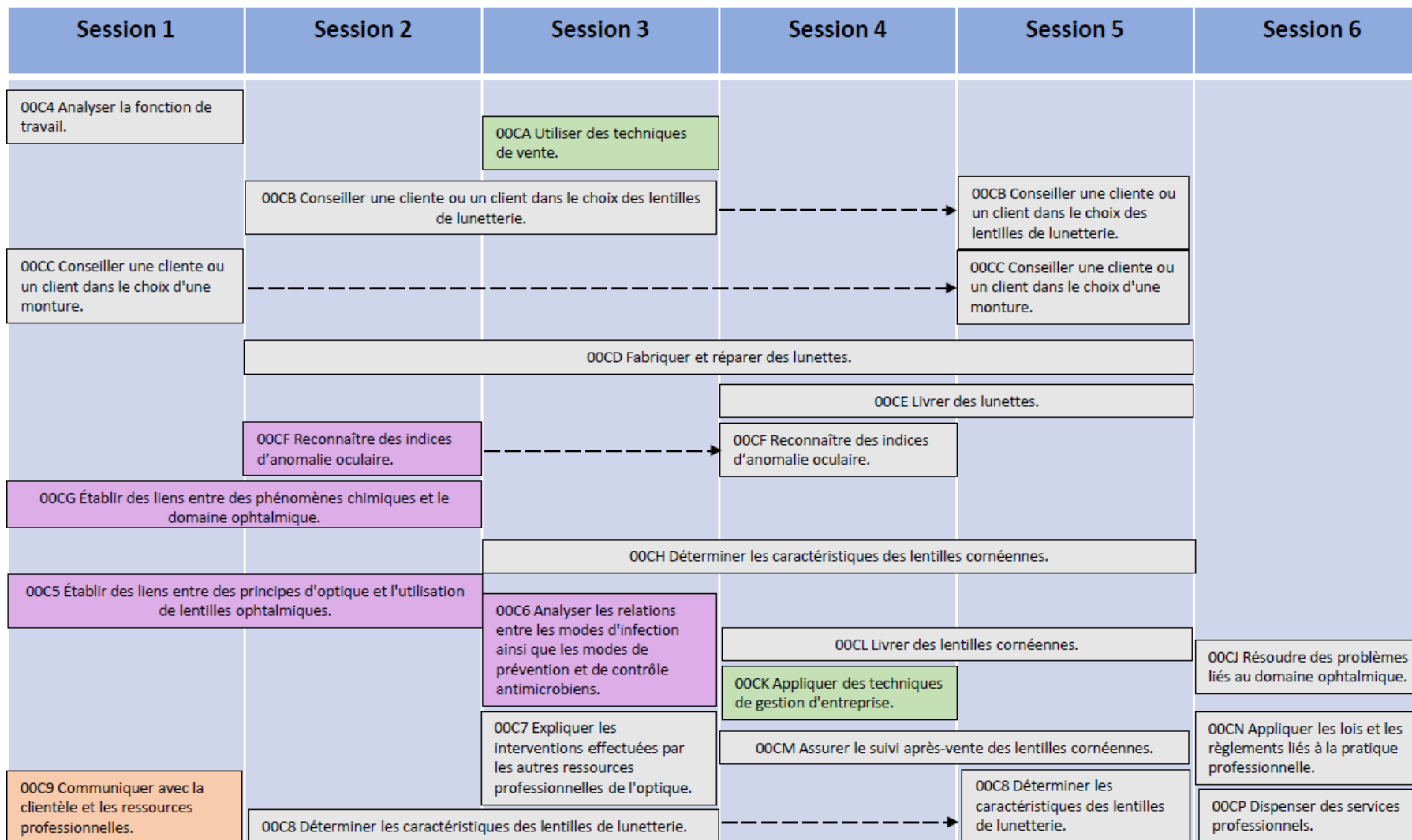
² Notes de cours SEM-701-Développer des attitudes professionnelles au collégial, Performa, été 2013.

³ Boudreault, Henri, Blogue didactique professionnelle, site consulté le 24 janvier 2014 <http://didapro.wordpress.com/glossaire-2/>

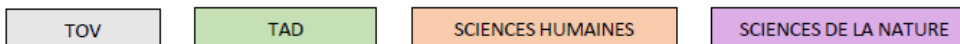
⁴ Grisé, S. & Trottier, D. « Un modèle pour l'enseignement des attitudes », Pédagogie collégiale. Vol. 10, no 4, Mai 1997, 7 pages.

Logigramme de compétences

Adoption en comité de programme le 9 février 2023



Légende



Grille de programme

cohorte 2023-2026

OPTIQUE ET LUNETTERIE: 160.A0

Adoptée le 9 novembre 2016

Alternance travail-études

Objectifs	Préalable	N° du cours	Titre du cours	session d'automne					Objectifs	Préalable	N° du cours	Titre du cours	session d'hiver						
				Cours théorique	Laboratoire/sage	Travail personnel	Total hebdomadaire	Unités					Cours théorique	Laboratoire/sage	Travail personnel	Total hebdomadaire	Unités		
1^{RE} ANNÉE																			
		109-101-MQ	Activité physique et santé	1	1	1	3	1			109-102-MQ	Activité physique et efficacité	1	1	1	3	1		
		601-101-MQ	Écriture et littérature	2	2	3	7	2,33			340-101-MQ	Philosophie et rationalité	3	1	3	7	2,33		
		604-103-MQ	Anglais de la formation générale commune	2	1	3	6	2			601-101	601-102-MQ	Littérature et imaginaire	3	1	3	7	2,33	
											604-103	604-KS?-CA	Anglais spécifique	2	1	3	6	2	
00C4	160-VUA-CA	160-VUA-CA	La profession et le monde de l'optique	2	1	2	5	1,67			00CF	101-VU1-CA	L'œil humain	3	2	3	8	2,67	
00CC	160-VUB-CA	160-VUB-CA	Initiation à la sélection de montures	2	1	2	5	1,67			00C8	160-VUC-CA	Lentilles de lunetterie I	3	3	2	8	2,67	
00CG	202-VU1-CA	202-VU1-CA	Chimie ophtalmique I	2	2	3	7	2,33			00CB								
00C5	203-VU1-CA	203-VU1-CA	Optique I	2	2	3	7	2,33			00CD								
00C9	350-VU1-CA	350-VU1-CA	Interrelation dans le monde professionnel	2	1	2	5	1,67			00CG	202-VU1	202-VU2-CA	Chimie ophtalmique II	2	2	2	6	2
		TOTAL		15	11	19	45	15			00C5	203-VU1	203-VU2-CA	Optique II	2	2	3	7	2,33
											TOTAL			19	13	20	52	17,33	
2^E ANNÉE																			
	340-101	340-102-MQ	L'être humain	3	0	3	6	2			340-101	340-KSH-CA	Éthique	2	1	3	6	2	
	601-101	601-103-MQ	Littérature québécoise	3	1	4	8	2,67			601-101	601-KSH-CA	Communication/production	2	2	2	6	2	
													Cours complémentaire*	2	1	3	6	2	
00C6	101-VU2-CA	101-VU2-CA	Interventions antimicrobiennes	2	2	3	7	2,33			00CF	101-VU1	160-VU3-CA	Anomalies oculaires	3	2	3	8	2,67
00CH	160-VUD-CA	160-VUD-CA	Lentilles cornéennes I	3	2	2	7	2,33			00CH	160-VUD	160-VUG-CA	Lentilles cornéennes II	3	4	3	10	3,33
00C7	160-VUE-CA	160-VUE-CA	Interventions des autres ressources du monde de l'optique	3	3	2	8	2,67			00CL	160-VUF	160-VUH-CA	Atelier préparatoire à la clinique	1	3	1	5	1,67
00C8	160-VUC	160-VUC	Lentilles de lunetterie II	3	3	2	8	2,67			00CM								
00CB	160-VUC	160-VUC	Lentilles de lunetterie II	3	3	2	8	2,67			00CD	160-VUF	160-VUH-CA	Atelier préparatoire à la clinique	1	3	1	5	1,67
00CD											00CE								
00CA	410-VU1-CA	410-VU1-CA	Ventes et services dans le monde de l'optique	2	2	3	7	2,33			00CK	410-VU2-CA	Gestion d'une entreprise d'optique	2	2	3	7	2,33	
		TOTAL		19	13	19	51	17			TOTAL			15	15	18	48	16	
3^E ANNÉE																			
	109-101	109-103-MQ	Activité physique et autonomie	1	1	1	3	1											
	109-102		Cours complémentaire*	2	1	3	6	2			00CJ	160-VUN-CA	Résolution de problèmes dans le monde de l'optique	2	2	3	7	2,33	
00CE	160-VUJ-CA	160-VUJ-CA	Clinique: livraison et ajustement	0	4	0	4	1,33			00CN								
00C8	160-VUF	160-VUK-CA	Clinique: sélection montures-lentilles	2	6	3	11	3,67			160-VUJ	160-VUP-CA	Stage d'intégration**	2	24	4	30	10	
00CB	160-VUF	160-VUK-CA	Clinique: sélection montures-lentilles	2	6	3	11	3,67			160-VUK								
00CC											160-VUL								
00CH	160-VUG	160-VUL-CA	Clinique: sélection, livraison et suivi des lentilles cornéennes	1	6	3	10	3,33			160-VUM								
00CL	160-VUG	160-VUL-CA	Clinique: sélection, livraison et suivi des lentilles cornéennes	1	6	3	10	3,33											
00CM																			
00CD	160-VUH	160-VUM-CA	Laboratoire: fabrication et réparation	0	4	0	4	1,33											
		TOTAL		6	22	10	38	12,67			TOTAL			4	26	7	37	12,33	

* La pondération peut varier selon le cours choisi.

** Cours porteur de l'épreuve synthèse.

Description des cours – Formation spécifique

Légende :

PA : Préalable absolu : L'étudiant doit avoir réussi (>60%) le cours identifié.

PR : Préalable relatif : L'étudiant doit avoir obtenu une note de 50% et plus dans le cours identifié.

CO : Corequis : Les cours doivent être suivis simultanément.

		SESSION 2
101-VU1-CA	L'ŒIL HUMAIN	3-2-3
Compétence(s): 00CF		
Préalable(s) : Aucun		
Description : Ce cours touche l'étude de l'anatomie et de la physiologie humaines appliquées à l'œil et la vision. Les concepts abordés permettront dans un premier temps d'étudier les caractéristiques des systèmes impliqués à l'œil et à la vision. Dans un deuxième temps, ils permettront de connaître les structures de l'œil et de comprendre le fonctionnement de l'œil pour permettre la vision. Le cours vise à ce que l'étudiant possède les bases nécessaires à la compréhension des pathologies affectant l'œil et la vision, qui seront abordées dans ce cours et dans le cours <i>Pathologies oculaires</i> .		
		SESSION 3
101-VU2-CA	INTERVENTIONS ANTIMICROBIENNES	2-2-3
Compétence(s): 00C6		
Préalable(s) : Aucun		
Description : Le cours <i>Préventions antimicrobiennes</i> permet l'étude scientifique des microorganismes. À travers l'étude de la bactériologie, de la virologie et de la parasitologie, en intégrant le volet immunologique, l'étudiant développera une connaissance et compréhension de la matière qui lui permettront de prendre conscience de l'importance des mesures de prévention à considérer dans sa pratique.		
		SESSION 4
160-VU3-CA	ANOMALIES OCULAIRES	3-2-3
Compétence(s): 00CF		
Préalable(s) : 101-VU1-CA		
Description : À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de reconnaître les signes et symptômes des différentes anomalies afin de les associer à des pathologies ayant une influence sur l'œil, sur la correction optique et sur les traitements dans le but de répondre adéquatement aux questions des clients ou de les référer à une autre ressource professionnelle.		
		SESSION 1
160-VUA-CA	LA PROFESSION ET LE MONDE DE L'OPTIQUE	2-1-2
Compétence(s): 00C4		
Préalable(s) : Aucun		
Description : L'opticien d'ordonnances est un professionnel du domaine oculo-visuel appelé à travailler en équipe dans différents types d'entreprises. Il assure différentes tâches telles que de		

la vente auprès d'une clientèle diversifiée, le taillage de lentilles, la réparation de lunettes ainsi que des tâches administratives, et ce, en adoptant un comportement approprié.

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'identifier les grandes tâches de la fonction de travail, les conditions d'exercices, les habiletés et les attitudes professionnelles essentielles à l'exercice de la profession. Ce cours vise à confirmer le choix de carrière.

		SESSION 1
160-VUB-CA	INITIATION À LA SÉLECTION DE MONTURES	2-1-2

Compétence(s): 00CC

Préalable(s): Aucun

Description: Le choix d'une monture est une tâche importante dans le travail de l'opticien d'ordonnances. La morphologie, le teint, les traits du visage du client, l'ordonnance, les matériaux et les grandeurs de montures ne sont que quelques éléments à considérer.

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'appliquer la technique d'accueil professionnelle avec un client, de déterminer des paramètres de montures, de les sélectionner et de les justifier en fonction de l'ordonnance, de la physiologie et du profil et des besoins.

		SESSION 2
160-VUC-CA	LENTILLES DE LUNETTERIE I	3-3-2

Compétence(s): 00C8, 00CB et 00CD

Préalable(s): Aucun

Description: Plusieurs produits sont disponibles sur le marché. Afin de faire un choix judicieux, l'opticien d'ordonnances doit prendre en compte plusieurs éléments tels que la prescription et le choix de montures afin de déterminer les particularités des lentilles qui assureront un esthétisme et un confort visuel optimal pour ensuite en faire l'analyse et le taillage.

À la fin de ce cours, l'étudiant sera en mesure de connaître et d'expliquer les caractéristiques, les matériaux et les traitements des lentilles optiques unifocales, d'en prendre les mesures, de les sélectionner en fonction de l'ordonnance et du profil et besoins du client et de connaître le processus de fabrication dans le but de les tailler dans une monture en utilisant l'équipement approprié.

		SESSION 3
160-VUD-CA	LENTILLES CORNÉENNES I	3-2-2

Compétence(s): 00CH

Préalable(s): Aucun

Description: L'ajustement des lentilles cornéennes est un acte complexe où on doit prendre en considération, notamment, des notions de biologie et de microbiologie. Il importe de sélectionner le produit le mieux adapté à chaque client, en effet les lentilles cornéennes doivent s'adapter aux particularités de l'œil pour assurer un ajustement et un confort optimal.

À la fin du cours l'étudiant sera en mesure de proposer des lentilles cornéennes unifocales appropriées en considérant leurs caractéristiques et en fonction de l'ordonnance, du profil et des besoins, des mesures de son client et d'établir les paramètres essentiels à la commande. De plus, il utilisera les techniques de pose et de retrait des lentilles et en vérifier la performance à l'aide de l'équipement spécialisé.

		SESSION 3
160-VUE-CA	INTERVENTIONS DES AUTRES RESSOURCES DU MONDE DE L'OPTIQUE	3-3-2

Compétence(s) : 00C7

Préalable(s) : Aucun

Description : L'opticien d'ordonnances travaille en collaboration avec d'autres professionnels du domaine oculo-visuel qui occupent différentes fonctions et qui poursuivent un but commun : fournir la meilleure vision possible à la clientèle.

À la fin du cours l'étudiant sera en mesure de comprendre le rôle de chaque intervenant du monde de l'optique et l'impact de leurs gestes sur le travail de l'opticien au quotidien.

		SESSION 3
160-VUF-CA	LENTILLES DE LUNETTERIE II	3-3-2

Compétence(s) : 00C8, 00CB et 00CD

Préalable(s): 160-VUC-CA

Description : La fabrication des lentilles est influencée par les technologies qui sont en constante évolution. Les lentilles à foyers progressifs bénéficient de ces nouvelles méthodes et il est de la responsabilité de l'opticien d'ordonnances de connaître et proposer ces nouveautés.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de connaître et d'expliquer les caractéristiques, les matériaux et les traitements des lentilles ophtalmiques multifocales, d'en prendre les mesures, de les sélectionner en fonction de l'ordonnance, du profil et des besoins du client, et de réaliser le taillage-montage des lunettes ainsi que d'effectuer des traitements aux lentilles.

		SESSION 4
160-VUG-CA	LENTILLES CORNÉENNES II	3-4-3

Compétence(s) : 00CH, 00CL et 00CM

Préalable(s) : 160-VUD-CA

Description : La manipulation et l'entretien rigoureux sont des éléments importants à communiquer à la clientèle puisque le respect des étapes a un effet direct sur la motivation du client, le confort et la vision.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de proposer des lentilles cornéennes multifocales et perméables aux gaz en considérant leurs caractéristiques et en fonction de l'ordonnance, du profil et des besoins, de l'histoire de cas et des mesures de son client et d'établir les paramètres essentiels à la commande. De plus, il enseignera les techniques de pose et de retrait, il informera le client sur l'entretien et l'utilisation des lentilles, il vérifiera la performance des lentilles et reconnaîtra les indices d'anomalie oculaire dans le but d'apporter les correctifs nécessaires.

		SESSION 4
160-VUH-CA	ATELIER PRÉPARATOIRE À LA CLINIQUE	1-3-1

Compétence(s): 00CD et 00CE

Préalable(s): 160-VUF-CA

Description : À la suite de l'achat de lunettes par un client, l'opticien doit s'assurer du confort physique et visuel que lui procurent celles-ci en lui faisant un ajustement lors de la livraison. De

plus, il arrive que l'opticien doive procéder à des réajustements ou des réparations mineures au besoin.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de fabriquer des lunettes, de les préparer pour la livraison, de les réparer avec méthode, et de les livrer selon le processus et en regard de la morphologie et de la physiologie.

SESSION 5

160-VUJ-CA CLINIQUE : LIVRAISON ET AJUSTEMENT

0-4-0

Compétence(s): 00CE

Préalable(s): Aucun

Description : Environ deux semaines après la vente, le client vient prendre possession de ses lunettes que l'étudiant aura préalablement validées. Un rappel sur les symptômes d'adaptation est essentiel avant de procéder aux ajustements des montures et à la vérification de l'acuité visuelle. L'étudiant complète la séance en donnant des explications sur l'entretien et l'utilisation. À la fin du cours l'étudiant sera en mesure de livrer et d'ajuster des lunettes selon le processus et en regard de la morphologie et de la physiologie de la clientèle et de résoudre des problèmes visuels liés à l'ajustement.

SESSION 5

160-VUK-CA CLINIQUE : SÉLECTION MONTURES-LENTILLES

2-6-3

Compétence(s): 00C8, 00CB et 00CC

Préalable(s): 160-VUF-CA

Description : La durée de vie moyenne d'une paire de lunettes est d'environ deux ans. C'est la raison pour laquelle l'étudiant doit conseiller judicieusement son client et l'assister afin qu'il prenne une décision éclairée.

À la fin du cours l'étudiant sera en mesure d'appliquer la technique d'accueil professionnelle, de proposer et de justifier un choix de monture, de lentilles et de traitement en regard des caractéristiques des produits, de l'ordonnance, des mesures, de la physiologie et du profil et des besoins.

SESSION 5

160-VUL-CA CLINIQUE : SÉLECTION, LIVRAISON ET SUIVI DES LENTILLES CORNÉENNES

1-6-3

Compétence(s): 00CH, 00CL et 00CM

Préalable(s): 160-VUG-CA

Description : Les clients ont des attentes quant au rendement que procurent les lentilles cornéennes. La clé du succès pour un port de lentilles cornéennes réussi réside dans la manipulation adéquate, l'entretien rigoureux, l'ajustement idéal, le confort et la vision satisfaisante dans la majorité des activités.

À la fin du cours l'étudiant sera en mesure d'appliquer la technique d'accueil professionnelle, de sélectionner des lentilles, de déterminer les paramètres et de les justifier en fonction d'un client, de lui enseigner les techniques de pose et de retrait ainsi que la méthode d'entretien et de prendre une décision en regard des correctifs à apporter selon les informations subjectives et objectives recueillies.

		SESSION 5
160-VUM-CA	LABORATOIRE : FABRICATION ET RÉPARATION	0-4-0

Compétence(s): 00CD

Préalable(s): 160-VUH-CA

Description : Plusieurs étapes de vérification sont nécessaires avant et après la fabrication des lunettes. Elles font partie intégrante du travail de l'opticien rigoureux qui est soucieux du travail bien fait.

À la fin du cours l'étudiant sera en mesure de commander des montures et des lentilles en s'assurant que le bon de commande soit respecté, d'effectuer le taillage-montage et de le vérifier afin que les lunettes soient en conformité avec les normes établies.

		SESSION 6
160-VUN-CA	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES DANS LE MONDE DE L'OPTIQUE	2-2-3

Compétence(s): 00CJ et 00CN

Préalable(s) : Aucun

Description : Les opticiens sont encadrés par un ordre professionnel qui protège le public. En ce sens les opticiens doivent assurer la satisfaction de la clientèle, notamment lorsqu'il s'agit de situations problématiques.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure d'identifier les causes d'un problème énoncé lié au domaine ophtalmique, de rechercher des solutions possibles et d'analyser le résultat obtenu en s'assurant de respecter les actes professionnels qui lui sont réservés, les devoirs et les obligations, le cadre législatif et les services gouvernementaux dans lesquels l'opticien peut exercer sa profession.

		SESSION 6
160-VUP-CA	STAGE D'INTÉGRATION	2-24-4

Compétence(s): 00CP

Préalable(s) : 160-VUJ-CA, 160-VUK-CA, 160-VUL-CA ET 160-VUM-CA

Description : Le stage d'intégration permet aux stagiaires de développer leurs compétences pour les amener au seuil minimal d'entrée sur le marché du travail. Accompagné et soutenu par un opticien diplômé, le stage d'intégration favorise l'épanouissement personnel et le développement de leur identité professionnelle.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure d'effectuer les différentes tâches de l'opticien en s'intégrant au sein d'une équipe en milieu réel et il sera en mesure d'évaluer sa pratique professionnelle.

		SESSION 1
202-VU1-CA	CHIMIE OPHTALMIQUE I	2-2-3

Compétence(s): 00CG

Préalable(s) : Aucun

Description : Ce cours permet l'étude des propriétés chimiques et physiques des matériaux utilisés dans la fabrication des lunettes. À travers l'étude, des atomes, de certains métaux, de certains polymères et de certains plastiques, l'étudiant sera en mesure de bien comprendre la matière à différents niveaux de complexité.

		SESSION 2
202-VU2-CA	CHIMIE OPHTALMIQUE II	2-2-2

Compétence(s): 00CG

Préalable(s) : 202-VU1-CA

Description : Ce cours permet l'étude des réactions chimiques se produisant en solution. À travers l'étude des réactions en solutions aqueuses, de certaines macromolécules et des systèmes d'entretien des lentilles cornéennes, l'étudiant sera en mesure de bien comprendre la contactologie à différents niveaux de complexité.

		SESSION 1
203-VU1-CA	OPTIQUE I	2-2-3

Compétence(s): 00C5

Préalable(s) : Aucun

Description : Ce cours a pour but d'analyser, à partir des lois de la réflexion et de la réfraction, l'effet des différents éléments optiques sur le trajet de la lumière. On traite successivement des miroirs plans et sphériques, des dioptries plans et sphériques, des prismes et des lentilles en démontrant les liens entre l'élément optique analysé et la perception oculaire.

		SESSION 2
203-VU2-CA	OPTIQUE II	2-2-3

Compétence(s): 00C5

Préalable(s) : 203-VU1-CA

Description : Ce cours aborde les différents aspects de l'optique ophtalmique et explique le fonctionnement de plusieurs instruments dont l'opticien fait un usage. De façon logique et progressive, il traite successivement de l'œil et de ses amétropies, de la théorie des systèmes centrés pour analyser les structures optiques de l'œil, des défauts inhérents aux lentilles minces, des instruments d'optique, des revêtements antireflets et des phénomènes de polarisation.

		SESSION 1
350-VU1-CA	INTERRELATION DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	2-1-2

Compétence(s): 00C9

Préalable(s) : Aucun

Description : Ce cours vise à fournir à l'étudiant les concepts fondamentaux nécessaires pour comprendre les mécanismes et principes de la communication. Il lui permettra de reconnaître les attitudes propices à l'écoute et les habiletés nécessaires afin de formuler les interventions pertinentes, ce qui lui permettra d'adopter une approche favorisant une bonne communication. Dans le cadre de mises en situations, l'étudiant sera en mesure de reconnaître efficacement les paramètres importants d'une discussion, d'acquiescer une approche de travail propice à la collaboration avec ses collègues d'une clinique visuelle, de développer une aisance et une assurance dans les attitudes adoptées lors de contacts avec les autres, visant à améliorer la qualité de ses interventions et d'être sensibilisé à la réalité des différences culturelles.

De plus, afin de mieux exprimer les émotions ressenties et d'évaluer de façon juste l'état émotif d'une personne, l'étudiant apprendra à distinguer les principaux types d'émotions et sera en mesure d'en distinguer les composantes. Il sera également en mesure d'identifier le niveau de

langage et les expressions propices à gérer adéquatement une situation difficile ou imprévue et reconnaître les différentes stratégies de résolution de conflit.

De même, ce cours fournira à l'étudiant les outils afin de reconnaître les différentes habiletés nécessaires pour identifier et gérer une situation problématique et appliquer diverses techniques en relation d'aide. Finalement, l'étudiant apprendra à démontrer une attitude professionnelle dans ses contacts autant avec la clientèle diversifiée qu'avec ses collègues de la clinique et à adopter des attitudes propices à renforcer l'image professionnelle.

SESSION 3

410-VU1-CA

VENTES ET SERVICES DANS LE MONDE DE L'OPTIQUE

2-2-3

Compétence(s): OOCA

Préalable(s) : Aucun

Description : Ce cours vise à initier l'étudiant aux notions de vente à l'aide de mises en situation vécues dans le domaine de l'optique. À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure d'appliquer les techniques d'accueil d'un client, d'utiliser différentes techniques de vente et de communication pour proposer des produits répondant aux besoins des clients, de répondre adéquatement aux objections afin de conclure une vente et finalement de collecter des informations en regard de la satisfaction à la clientèle.

SESSION 4

410-VU2-CA

GESTION D'UNE ENTREPRISE D'OPTIQUE

2-2-3

Compétence(s): OOCK

Préalable(s) : Aucun

Description : Ce cours vise essentiellement à initier l'étudiant à la gestion d'une entreprise d'optique. À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure d'identifier les différentes structures organisationnelles des entreprises. Il connaîtra les différents rôles d'un gestionnaire et pourra contribuer, de façon très concrète, au processus de gestion des entreprises d'optique grâce à l'utilisation de différentes méthodes reliées à la gestion.

Épreuve synthèse de programme

Consulter le Guide de rédaction de l'ESP

1. Présentation

Cours porteur	<i>Stage d'intégration (160-VUP-CA)</i>
Compétence rattachée	<i>00CP - Dispenser des services professionnels</i>
Critères d'admissibilité	Être inscrit au cours porteur <i>Stage d'intégration (160-VUP-CA)</i> et l'avoir réussi. Avoir réussi ou être en voie de réussir tous les cours du programme. Les membres du département peuvent, exceptionnellement, accepter qu'un étudiant soit soumis à l'épreuve synthèse du programme s'il lui manque un maximum de trois cours dans l'ensemble de la grille de programme. ⁵
Place du cours porteur	Le cours porteur se situe en sixième session.

2. Définition

Il s'agit de l'épreuve destinée à vérifier que l'étudiant a atteint l'ensemble des objectifs et standards d'un programme. Cette épreuve est définie par l'établissement d'enseignement collégial pour chaque programme menant au DEC qu'il offre. Sa réussite est une des conditions d'obtention du DEC.⁶

L'épreuve synthèse de programme constitue une exigence de sanction des études au terme de tout programme menant à un DEC. Selon l'article 25 du RREC, « la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages doit notamment prévoir les modalités d'application des articles 21 à 23, une procédure de sanction des études et l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant au diplôme d'études collégiales dispensé par le collège afin de vérifier l'atteinte par les étudiants de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme ». L'épreuve synthèse de programme intègre les composantes générales et spécifiques de chaque programme d'études.⁷

3. Objectifs de l'épreuve synthèse

- Évaluer la maîtrise des principales compétences du programme *Optique et lunetterie*.
- Évaluer la mobilisation, l'intégration et le transfert des apprentissages de l'étudiant à l'aide d'une situation réelle.
- Évaluer les compétences que doivent posséder les finissants du programme *Optique et lunetterie* au seuil d'entrée dans la profession.

⁵ Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), adoptée par le conseil d'établissement en 2021, page 13.

⁶ Site internet consulté : <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/sanction/lexique.asp>

⁷ Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), adoptée par le conseil d'établissement en 2021, page 13.

4. Description du cadre de l'épreuve synthèse

Volet 1 (60 à 70% de l'ESP) Communiquer et analyser des besoins Conseiller des produits et services adaptés et résoudre des problèmes
Étape 1 : Communiquer et analyser des besoins Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none">• Individuel• En salle de classe• À partir d'une situation réelle• À l'aide du matériel nécessaire• À l'aide des notes de cours• À l'aide d'outils, si nécessaire <p>L'étudiant analyse, développe une stratégie d'intervention et collecte les données nécessaires dans le but de résoudre le problème.</p>
Étape 2 : Conseiller des produits et services adaptés et résoudre des problèmes Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none">• À partir de l'étape 1• Individuel• En salle de classe• À partir de propositions de produits• À l'aide du matériel nécessaire• À l'aide des notes de cours• À l'aide d'outils, si nécessaire <p>L'étudiant analyse les propositions, sélectionne des produits et justifie ses choix dans le but d'apporter les correctifs nécessaires et de rendre un service professionnel.</p> Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• Sélection adéquate des produits adaptés• Justifications cohérentes des produits retenus en fonction des besoins du client• Formulation claire des justifications écrites
Volet 2 (30 à 40% de l'ESP) Fournir des produits et services adaptés
Fournir des produits et services adaptés Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none">• Individuel• En laboratoire• À l'aide de l'équipement spécialisé, des normes en vigueur et du matériel nécessaire <p>L'étudiant est appelé à analyser les tâches reliées aux commandes et à la vérification de produits qui lui sont soumises. Il identifie les correctifs, si nécessaire et les justifie afin de rendre un service professionnel.</p> Critères d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• Analyse complète des données de commandes et de la conformité des produits• Proposition adéquate de correctifs à apporter, si nécessaire• Justifications pertinentes, appuyées par des ressources appropriées

5. Intégration de la formation générale

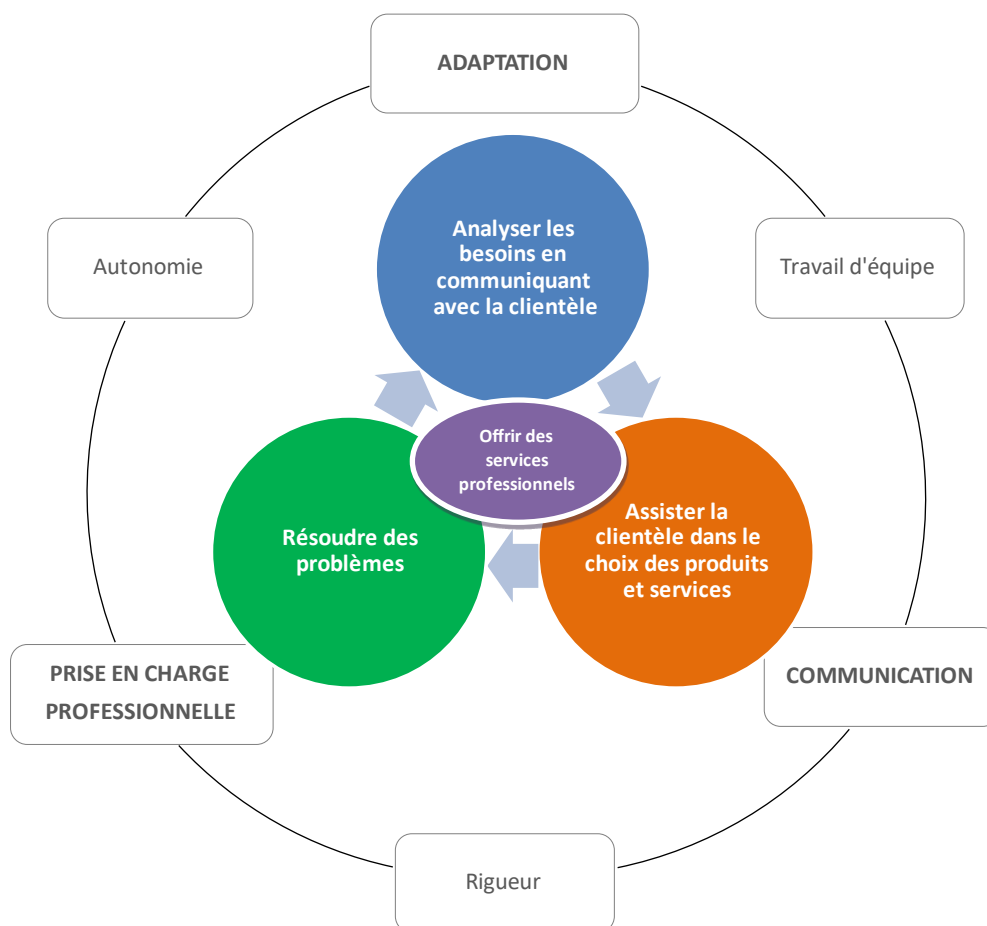
Français : l'évaluation de la qualité de la langue.

Philosophie : l'évaluation du respect des règles d'éthique.

6. Lien avec le Profil de sortie

Le programme *Optique et lunetterie* (160.AO) vise à former des personnes aptes à exercer la profession d'opticien d'ordonnances. L'opticien d'ordonnances dispense des services professionnels afin de fournir un produit ou un service à la clientèle qui désire corriger un problème de vision tout en respectant son profil et ses besoins. Pour ce faire, il est appelé à travailler en étroite collaboration avec d'autres ressources professionnelles du domaine de l'optique. De plus, il est souvent appelé à résoudre des problèmes dont la solution réside dans un ajustement précis et minutieux. (*Inspiré du Devis ministériel, MESRST, page 5*).

Les grandes tâches de la fonction de travail sont représentées dans le présent schéma :



7. Réussite de l'épreuve synthèse

L'étudiant doit réussir l'épreuve synthèse avec la note de passage fixée à soixante pour cent (60 %).

La mention R (réussite) ou E (échec) apparaît au bulletin d'études collégiales.

8. Droit de reprise

Dans le cas d'un échec à l'épreuve synthèse de programme ou à une partie de l'épreuve, le département détermine les modalités et les conditions de reprise, prévues généralement à la session suivante, et prescrit à l'étudiant les activités d'apprentissage susceptibles de combler ses lacunes. Il est de la responsabilité de l'étudiant de se tenir à jour dans ses compétences jusqu'à la reprise.⁸

⁸ *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)*, adoptée par le conseil d'établissement en 2021, page 13.